



PLAN DE  
RELANCE  
Région  
PAYS DE LA LOIRE

**PAYS DE LA LOIRE**  
**RELANCE** ➔

**Facilitez votre relance  
avec la solution fonds propres  
de Pays de la Loire Relance**



## Entreprises des Pays de la Loire, la Région crée avec ses partenaires bancaires ligériens et la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR),

**Pays de la Loire Relance**, un dispositif pour financer vos projets de croissance grâce à un apport en fonds propres qui facilite l'octroi d'un prêt moyen terme.

Doté de plus de **9 M€** (à 51% financé par la Région), **Pays de la Loire Relance** accompagnera en fonds propres une cinquantaine d'entreprises ligériennes avec un ticket moyen d'investissement de 200 K€.

## LES ATOUTS DE PAYS DE LA LOIRE RELANCE



PAYS DE LA LOIRE  
**RELANCE**

Une intervention qui se différencie des opérations haut de bilan classiques.

- Un montant d'intervention limité au montant du prêt moyen terme accordé par la banque.
- Une prise de décision rapide et simplement conditionnée à l'accord bancaire de financement.
- Des conditions de sortie connues et définies dès l'entrée au capital sur la base contractuelle d'un taux de capitalisation.
- Une absence de rémunération du capital pendant les 4 premières années.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les PME *In bonis* avant la crise sanitaire dont la relance d'activité est pénalisée par un endettement trop lourd rendant l'obtention de nouveaux financements difficile. Elles devront disposer :

- d'un excédent brut d'exploitation (EBE) en adéquation avec la structure d'endettement à date,
- d'une capacité d'auto-financement (CAF) permettant de couvrir l'amortissement de la dette engagée,
- d'un projet de relance concret nécessitant un investissement productif (matériel et immatériel).

## Quelles sont les conditions d'accès ?

- Un accord préalable du prêt moyen terme par votre banque.
- Le montant de l'intervention de Pays de la Loire Relance est au maximum égal au montant du prêt moyen terme accordé par la banque.
- Une acceptation par votre actionnaire majoritaire des conditions d'intervention en fonds propres de Pays de la Loire Relance.

### RENSEIGNEMENTS

Votre banque ou  
Gaël Trélohan • 02 28 20 63 10  
gael.trelohan@paysdelaloire.fr

